

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2024/2025

Madame, Monsieur, Chères familles,

La rentrée 2024-2025 du service d'accueil périscolaire se fera avec quelques changements. Les deux agents présents depuis la création du service ont en effet décidé de quitter leur poste pour mener à bien d'autres projets professionnels.

La pérennité du service sera assurée par le recrutement d'une nouvelle animatrice et les enfants retrouveront Sandrine, assurant déjà les remplacements maladie, dans ces nouvelles fonctions. L'encadrement reste assuré par notre partenaire historique l'AEJ de St Rémy en Rollat avec une toute nouvelle directrice.

Par ailleurs, comme je l'ai annoncé lors du dernier conseil d'école, afin de respecter la réglementation liée à l'encadrement en vigueur et de préserver la qualité pédagogique de la structure **l'accueil du mercredi** sera organisé dans ses locaux de St Rémy en Rollat par l'AEJ qui assure également l'accueil des enfants de Charmeil pendant les vacances scolaires.

Au cours de son conseil municipal du 16 juillet la municipalité a décidé de maintenir la participation des familles à compter du 2 septembre 2024 en actualisant les tranches d'impositions :

à l'heure débutée	Charmeillais	Extérieurs
Jusqu'à 11 294€	0,77 €	1,10 €
11 295 € à 28 797 €	1,05 €	1,38 €
28 798 € à 47 064 €	1,32 €	1,65 €
47 065 € à 82 341 €	1,60 €	2,05 €
Au-delà de 82 341 €	2,16 €	2,48 €

Application d'un demi-tarif à partir du 2^{ème} enfant du foyer

L'accueil de votre enfant est soumis à une **inscription préalable et obligatoire** validée par le retour du règlement intérieur dûment accepté et des fiches famille et de fréquentation **au plus tard le 20 août 2024**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,



F. GONZALES